

Programme RénoRégion **175 000 \$ disponibles pour les citoyens de Lotbinière**

Sainte-Croix, le 16 juin 2021 – La MRC de Lotbinière tient à informer la population qu’il est temps de planifier les travaux de rénovation de votre maison pour l’année 2021-2022, afin de bénéficier d’une subvention pouvant atteindre 12 000 \$ dans le cadre du programme RénoRégion (PRR).

Pour être admissible au PRR, l’évaluation municipale (valeur uniformisée) des bâtiments ne doit pas dépasser 120 000 \$ et vous devez être propriétaire-occupant de la maison. Le revenu annuel brut du ménage doit varier de 29 000 \$ pour une personne seule, à 54 000 \$ pour une famille de six personnes, pour obtenir le montant maximal de la subvention. À noter que les revenus peuvent être légèrement supérieurs, une modulation de la subvention sera alors calculée.

Un propriétaire n’est cependant pas admissible s’il a déjà reçu une aide financière des programmes PRR ou RévoVillage (RVI) au cours des dix dernières années et du programme Réparations d’urgence (PRU) au cours des cinq dernières années.

Afin de vous inscrire sur la liste d’admissibilité, vous devez d’abord compléter le formulaire à cet effet, [disponible sur notre site Internet](#).

Rappelons que ce programme d’aide financière de la Société d’habitation du Québec permet aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste en milieu rural d’exécuter des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence.

- 30 -

Source :
Karine Thomassin
Conseillère - Communications
418 926-3407, poste 242
karine.thomassin@mrcclotbiniere.org

Information :
Judith Rémillard
Chargée de projets
581 888-7300

